

## Fiche d'information pour la demande d'une carte d'identité ou d'un passeport allemand (renouvellement)

Pour votre demande de passeport, **vous avez besoin d'un rendez-vous, que vous pouvez réserver en ligne via notre [site web](#)**. Une prise de rendez-vous en dehors de ce canal n'est malheureusement pas possible.

**Si vous souhaitez faire une première demande de passeport pour vous-même ou pour un enfant, veuillez d'abord lire notre fiche d'information "Premier passeport".**

Vous devez être personnellement présent à votre rendez-vous. Si la demande concerne un mineur, le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale doit/doivent également se présenter en personne et pouvoir s'identifier au moyen d'une pièce d'identité valide. Si la présence d'un (des) tuteur(s) légal(aux) n'est pas possible, leur autorisation écrite, accompagnée de la légalisation de leurs signatures, est nécessaire pour la délivrance du passeport. La légalisation de la signature devra se faire auprès d'une institution officielle allemande (mairie, notaire, ambassade/consulat général)

Vous aurez également besoin des documents suivants :

- Un formulaire de demande dûment rempli et signé
- Une photo de passeport biométrique actuelle (voir tableau d'échantillons)
- Frais à payer en F CFA :**

Carte d'identité pour les moins de 24 ans	42.000 FCFA
Carte d'identité pour les plus de 24 ans	52.000 FCFA
Passeport de 32 Pages pour les moins de 24 ans	45.000 F CFA
Passeport de 32 pages pour les plus de 24 ans	67.000 F CFA
Passeport temporaire	46.000 F CFA
Document de voyage d'urgence	35.000 F CFA

Des frais supplémentaires peuvent être facturés pour les traitements express, de 48 pages, ou lors de transfert de compétence pour l'Ambassade, etc.
- Passeport antérieur/ carte d'identité antérieure (original avec copie) ou déclaration de perte faite à la police
- Votre dernier lieu de résidence était en Allemagne et figure dans votre passeport : preuve de votre déménagement hors d'Allemagne (Abmeldebescheinigung)
- Preuve de votre lieu de résidence au Togo (carte de Séjour, contrat d'expatriation, contrat de location ou autre...)
- Certificat de naissance (original avec copie)
- Si la naissance n'a pas été enregistrée en Allemagne, fournir le cas échéant les preuves du port du nom (certificat de l'état civil attestant du port d'un nom de naissance après une déclaration de nom) ou de la filiation avec un parent allemand (p. ex. reconnaissance de paternité)
- Si nécessaire, présentation du certificat de naturalisation ou toute autre preuve de la nationalité
- Si nécessaire, autres justificatifs concernant le port du nom, p. ex. certificat de mariage allemand ou attestation de nom sur le port d'un nom de mariage, reprise du nom de naissance après le divorce (original avec copie)

**Important :** D'autres documents peuvent être demandés pendant la procédure.

Les délais de traitement dépendent du type de passeport souhaité. Si le dossier est complet, les passeports provisoires peuvent généralement être délivrés en quelques jours ouvrables. Pour les passeports biométriques, il faut compter entre 4 et 8 semaines de délai de traitement et pour les cartes d'identité, environ 4 semaines.